

4425

CADARA
CILSS / CILSS

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR
DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL

SECRETARIAT EXECUTIF



Burkina Faso



Cap-Vert



Gambie



Guinée Bissau



Mali



Mauritanie



Niger



Sénégal



Tchad

PROJET DIAGNOSTIC PERMANENT PERMANENT DIAGNOSIS PROJECT

REUNION DU "RESEAU DE PREVENTION
DES CRISES ALIMENTAIRES DANS LE SAHEL"

(PARIS, 27, 28, 29 NOVEMBRE 1990)

SYSTEMES DE SUIVI
DE L'AIDE ALIMENTAIRE
DANS LES PAYS DU CILSS

PR/DIAPER/22/11/1990

ECA/D85/90

REUNION DU "RESEAU DE PREVENTION
DES CRISES ALIMENTAIRES DANS LE SAHEL"

(PARIS, 27, 28, 29 NOVEMBRE 1990)

SYSTEMES DE SUIVI
DE L'AIDE ALIMENTAIRE
DANS LES PAYS DU CILSS

PR/DIAPER/22/11/1990

ECA/D85/90

Effect of a Self-Management Program on the Performance of a Complex Task

John M. Johnston, Robert M. Gable, and Robert M. Gable

Department of Psychology, University of North Carolina at Greensboro, Greensboro, North Carolina 27402-7260

Received 12/15/97; revised 1/15/98; accepted 2/15/98

© 1998 Society for Applied Behavior Analysis

0893-3200/98/\$10.00 DOI: 10.1901/jaba.1998.25-145

Keywords: self-management, complex task, performance

This study examined the effects of a self-management program on the performance of a complex task.

The program consisted of a series of self-management strategies that were designed to improve performance.

The results showed that the self-management program had a significant positive effect on performance.

The findings suggest that self-management programs can be effective in improving performance on complex tasks.

INTRODUCTION :

L'évaluation de la situation alimentaire dans les pays du CILSS et l'évaluation annuelle des besoins de ces pays en aides alimentaires, sont à juste titre des points mis en relief dans la Charte de l'Aide Alimentaire. Dès lors que les objectifs de l'aide alimentaire ne sont pas uniquement la recherche de mécanismes d'écoulement des excédents céréaliers des pays donateurs mais prennent en compte les aspects humanitaires de court terme ainsi que les aspects de développement économique et sociale des pays bénéficiaires le recours à des instruments concertés de prise de décision s'impose. La conciliation des objectifs d'écoulement des excédents des pays donateurs, des objectifs des politiques de court terme et des objectifs de politique à long terme des pays bénéficiaires n'est pas chose facile. Elle relève d'un savant équilibre pour chaque donateur au niveau de chaque pays, pour l'ensemble des donateurs par pays et pour l'ensemble des pays bénéficiaires.

Des appréciations divergentes de la situation alimentaire sont en effet de nature à introduire des attributions divergentes dans le domaine de l'aide alimentaire vis-à-vis des pays bénéficiaires. Ce qui reviendrait à vider la Charte de toute substance.

Le consensus des donateurs et des bénéficiaires sur les situations alimentaires conjoncturelle et structurelle qui prévalent dans les pays du CILSS est en fait l'un des meilleurs garants de succès de l'application des principes de la Charte de l'aide alimentaire, dès qu'on en admet la philosophie.

Il importe donc que les évaluations soient faites de façon crédible, c'est-à-dire selon des critères connus et acceptés de tous. Il importe aussi qu'elles soient assez précises pour faciliter la prise de décision et permettre la mise en oeuvre de l'aide alimentaire.

Qu'en est-il actuellement dans les pays du CILSS ?

Les systèmes d'information en place permettent-ils de telles évaluations ?

Les procédures de prise de décision, le cadre de référence des actions des donateurs, celui des actions des bénéficiaires laissent-ils place à l'utilisation des instruments les plus adéquats pour la prise de décision ?

L'examen des éléments des dispositifs de suivi de la situation alimentaire dans les pays du CILSS montre de prime abord qu'il serait utile de consentir davantage d'effort de coordination, d'analyse et de synthèse pour que ces systèmes d'information répondent au mieux aux exigences de la mise en oeuvre de la Charte.

1. EVALUATION DE LA SITUATION ALIMENTAIRE DANS LES PAYS DU CILSS

Cette évaluation passe par la détermination des disponibilités et des besoins, par l'appréciation de l'accessibilité des populations aux ressources alimentaires.

* Les disponibilités comprennent certes la production végétale alimentaire céréalière et non céréalière, mais aussi la production animale. Font également partie de ces disponibilités les stocks en produits, les quantités importables par l'économie nationale.

* Les besoins comprennent essentiellement les besoins en alimentation humaine, les besoins en stock de précaution, les besoins en exportation.

* L'état d'approvisionnement des marchés, le niveau des prix au regard des revenus, la disponibilité de stocks et pour certaines couches de la population, leur état nutritionnel permettent d'apprécier le degré d'accessibilité des populations aux ressources alimentaires.

Ces domaines paraissent fort clairs dans leur formulation mais celle-ci cache des difficultés pratiques réelles (surmontables) de définition et de mise en oeuvre de méthodologies appropriées.

Dans les pays membres du CILSS, les systèmes d'information en place embrassent plus ou moins bien ces différents domaines.

* Pour l'évaluation des disponibilités, l'accent est mis dans presque tous les pays sur la détermination de la production.

Les dispositifs d'enquête en milieu rural dans leur état actuel permettent l'estimation de la production et quelquefois l'estimation des stocks des paysans. Les estimations de la production ont gagné peut-être en précision mais sûrement en crédibilité et en opérationnalité dans la plupart des pays depuis 1984/85. Depuis cette époque, en effet, les données définitives sur la production sont disponibles en Avril-Mai de l'année de commercialisation au lieu de deux voire trois ans après l'année de production comme c'était le cas auparavant. Ainsi donc, ces données au lieu d'être des informations d'archives, sont soumises au jugement des utilisateurs sous les feux de l'actualité. Il en est de même pour l'évaluation des stocks des paysans.

Les enquêtes agricoles dans les pays sont à des degrés d'efficacité différents. Si en Guinée-Bissau, au Tchad et dans une moindre mesure au Niger et en Mauritanie, une révision en profondeur est souhaitable, ailleurs, il s'agit de consolidation et d'affinement notamment par l'amélioration de l'exploitation des données et de leur analyse.

Les dispositifs nationaux d'enquête ne couvrent pas ou très peu le domaine de la production animale. La détermination des effectifs des animaux, des paramètres de la dynamique et de la productivité du troupeau n'est pas encore à un stade très opérationnel.

L'évaluation des importations-exportations présente deux aspects:

- celui des importations-exportations enregistrées par les services administratifs ;
- celui des importations-exportations non enregistrées et dites informelles.

Les services économiques nationaux (douanes, affaires économiques) tentent de plus en plus de répondre aux sollicitations suscitées par les besoins de l'évaluation de la situation alimentaire. Il reste que les statistiques douanières doivent être revues dans leur traitement pour que leur contribution soit effective.

Les méthodes de quantification des échanges informels ne sont au point dans aucun pays.

* Les systèmes d'information dans les pays membres du CILSS pèchent par leur insuffisance notoire dans le domaine de l'évaluation des besoins alimentaires.

Les normes de consommation réelle par tête ne sont pas connus ni pour les céréales, ni pour les autres produits alimentaires (lait, viande, tubercules, fruits et légumes, etc.).

Les données disponibles sont très anciennes et sont contestées du fait des méthodologies utilisées pour leur détermination, qu'il s'agisse des enquêtes ad-hoc aux objectifs très spécifiques ou de calculs sur la base des besoins théoriques en calories.

La méthode des bilans ex-post appliquée aux céréales au niveau du CILSS et de la FAO demande à être davantage expérimentée ; il faut un référentiel (donnée récentes issues d'enquête par exemple) pour juger de la pertinence des résultats.

Au Burkina Faso, au Mali et au Niger, des enquêtes pour l'évaluation de la consommation céréalière en milieu rural sont en cours.

Au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et au Tchad, des enquêtes similaires pour le milieu urbain sont envisagées. Les résultats préliminaires de l'enquête budget-consommation 1988/1989 du Mali sont disponibles pour les céréales.

* Les informations sur l'état d'approvisionnement du marché se résument pour l'instant dans les pays au suivi des prix des céréales et des prix des animaux et des produits animaux. Ce suivi est opérationnel au Burkina Faso, au Niger, au Mali et au Sénégal. Il est en voie de l'être au Cap-Vert, en Gambie, en Guinée-Bissau et au Tchad.

* En dehors des statistiques des centres nutritionnels et celles fournies par des enquêtes ad-hoc, il n'existe pas dans les pays du CILSS un suivi continu de la situation nutritionnelle des populations.

Les statistiques de revenu sont simplement inexistantes et il y a peu de perspectives d'évolution dans ce domaine. Toutefois, les enquêtes sur le niveau de vie dans certains pays (Mali, Mauritanie, Sénégal, Burkina Faso), en donnant le niveau et la structure des dépenses pourront fournir des repères utiles pour le niveau des revenus.

2. EVALUATION DES BESOINS EN AIDES ALIMENTAIRES

L'évaluation de la situation alimentaire n'aboutit pas automatiquement à la détermination des besoins en aides alimentaires. Il faut nécessairement une passerelle pour déterminer les besoins en aides alimentaires à partir de la situation alimentaire.

On doit distinguer deux aspects :

- l'évaluation des besoins en "aides structurelles" (aides programmées),
- l'évaluation des besoins en "aides d'urgence".

* L'aide alimentaire structurelle répond à des objectifs macro-économiques d'équilibre de la balance commerciale, de subventions au budget de l'Etat, d'assistance à la définition et à l'exécution de projets de développement rural, d'appui à des politiques spécifiques de modification structurelle. Cette aide, au Sahel est de loin la plus importante quantitativement. Si la situation alimentaire du bénéficiaire est un élément justificatif d'une telle aide, son niveau et sa nature sont généralement déterminés, sauf exception par le donateur et de façon discrétionnaire. Il peut arriver aussi que dans certains pays du CILSS, chaque département ministériel sollicite et obtienne des donateurs cette forme d'aide sur la base de programmes spécifiques.

Il n'existe pas d'informations coordonnées et systématiques en direction des décideurs pour la détermination des besoins en aides alimentaires structurelles. La raison d'un tel fait est souvent l'inexistence de politiques alimentaires élaborées et qui intègrent l'aide alimentaire comme instrument.

Au Mali, le PRMC (Programme de Restructuration du Marché Céréalière) quoique ayant un caractère sectoriel, institue une programmation cohérente des aides. Au Sénégal, les programmes pluri-annuels bilatéraux sont inspirés par une politique céréalière.

Les plans céréalières du Burkina Faso et de la Guinée-Bissau pourraient devenir des références pour l'élaboration des programmes d'aides structurelles dans ces pays.

Au Niger et au Tchad, les études pour la définition des Programmes Nationaux de Sécurité devraient prendre en compte l'aspect de programmation de l'aide alimentaire structurelle.

* L'évaluation de l'aide alimentaire d'urgence reste encore plus problématique du fait qu'interviennent souvent de part et d'autre, des facteurs émotionnels fort légitimes. L'esprit de la Charte est qu'il y ait

un maximum de concertation et de cohérence aussi bien dans ce domaine qu'ailleurs. Pour la plupart des décideurs des pays membres du CILSS et pour certains donateurs le bilan céréalier prévisionnel détermine par son solde négatif, les besoins en aide alimentaire qu'il faut combler d'urgence. Or le bilan céréalier prévisionnel est un cadre logique d'enregistrement des ressources et des emplois en céréales. Il permet de définir des politiques sectorielles de court terme (politique d'importation et d'exportation, politique de prix, de commercialisation etc...). Il permet aussi de mesurer l'ampleur des déséquilibres entre ressources et emplois et par là, suggère la nécessité de recourir à des moyens exceptionnels pour résorber ou atténuer ce déséquilibre. De là à y voir le cadre principal et unique de détermination du niveau de l'aide d'urgence est un pas qu'il n'est pas souhaitable de franchir.

Le suivi des zones à risque reste actuellement un des meilleurs moyens de détermination des populations cibles et donc du volume des aides à leur octroyer. Ce suivi est très opérationnel au Mali et au Tchad, il le deviendra prochainement au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal.

* Au delà de l'évaluation des besoins en aide alimentaire au sens strict, il faut considérer aussi les informations utiles pour sa mise en oeuvre.

Les statistiques des moyens de stockage, des moyens de transport sont actuellement plus à jour qu'auparavant.

Par contre, les statistiques sur les aides reçues et sur l'utilisation qui en est faite manquent encore de cohérence et gagneraient à être systématiquement centralisées.

3. LES STRUCTURES D'ANALYSE ET DE SYNTHÈSE DES DONNÉES

Globalement parlant, on note une nette amélioration depuis 1984/85 de l'état de l'information susceptible d'éclairer les politiques alimentaires. Les opérations importantes (enquête agricole, enquête flux, suivi des prix) sont mieux encadrées et mieux suivies. La gamme des domaines abordés est plus étendue.

Toutefois, l'existence de dispositifs pour la collecte et la diffusion de l'information dans tel ou tel domaine spécifique n'est pas suffisante en soi pour le suivi de l'aide alimentaire et par conséquent pour les besoins de mise en oeuvre de la Charte.

L'absence de structure de coordination, d'analyse et de synthèse reste un handicap majeur pour l'utilisation efficace des informations par les décideurs. Cet handicap doit être levé pour rendre plus aisée la mise en oeuvre de la Charte. Des exemples réussis de coordination mais encore perfectibles existent tel le cas du Mali et bientôt celui du Sénégal.

4. DISPOSITIF DE SUIVI DE L'AIDE ALIMENTAIRE PAR PAYS

4.1. BURKINA FASO

4.1.1. Rôle des intervenants dans l'octroi et la gestion de l'aide alimentaire

Structures Nationales

* Le Comité National de Lutte contre les Effets de la Sécheresse (C.N.L.S.) est chargé de la distribution gratuite et de la vente à prix sociaux de l'aide d'urgence. Il prépare et présente les requêtes aux donateurs.

* L'Office National des Céréales (OFNACER)

- gère le stock de sécurité
- gère le stock de régulation
- procède aux achats et ventes des céréales locales à des prix officiels
- fait des importations commerciales de céréales à l'aide des fonds de contrepartie de l'aide ou sur fonds propres
- reçoit l'aide structurelle en riz destinée à la vente.

Les Donateurs et leurs structures d'exécution

* La C C E s'engage dans le cadre d'un programme pluriannuel à livrer du blé à l'OFNACER qui doit le revendre. Le produit de la vente alimente le fonds de contrepartie dont l'utilisation est décidée d'un commun accord par la CCE et le Gouvernement. Aucun programme n'est actuellement en cours.

* Le P A M pratique le "Travail contre vivres", à partir de céréales achetées localement ou à défaut importées.

* L'USAID octroie de l'aide alimentaire importée principalement à travers le CATWELL.

* La RFA à travers la GTZ donne une assistance technique à la gestion de l'OFNACER et un appui financier pour son fonctionnement et pour la reconstitution du stock de sécurité.

* Le CATWELL (Secours Catholique) gère et distribue dans les hôpitaux et centres nutritionnels l'aide accordée par l'USAID. Il approvisionne les cantines scolaires.

* SOS Sahel reçoit des vivres de la CCE destinés à l'aide humanitaire et qui sont utilisés pour approvisionner des chantiers de projets communautaires villageois.

4.1.2. Le système d'information

Le dispositif national

* Le service de statistiques agricoles (SSA) du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

- collecte et fait la synthèse des données sur la production agricole et les stocks de céréales,
- centralise les données de suivi de campagne,
- publie des bulletins sur la situation de la campagne et sur la situation alimentaire.
- établit les bilans céréaliers ex-post et prévisionnels.

* L'OFNACER collecte et publie les prix des céréales sur les marchés ruraux et urbains.

* Le CNLES analyse et publie les données sur les zones à risque.

* L'INSD (Institut National de la Statistique et de la Démographie) exécute des enquêtes sur :

- les stocks paysans
- la consommation de céréales
- les flux céréaliers.

L'Assistance Extérieure

* Le Projet Diagnostic Permanent donne une assistance aux structures nationales à travers la Composante Nationale du projet (SSA, OFNACER, INSD), pour l'enquête agricole, le suivi des marchés et les enquêtes ad-hoc sur les flux céréaliers, la consommation céréalière.

* Le FEWS analyse et diffuse des données pluviométriques et satellitaires, donne un appui matériel au CNLES dans le cadre du SAP.

* Les Pays-Bas appuient financièrement et techniquement le service de statistique agricole.

* La Banque Mondiale donne un appui financier au service de statistique agricole.

* L'USAID donne un appui financier au service de statistique agricole à travers le fonds de contrepartie de l'aide alimentaire.

4.1.3. Procédures de prise de décision

Il n'existe pas une structure formelle centralisée de prise de décision dans le domaine de l'aide alimentaire.

Au vu des excédents/déficits bruts dégagés par les bilans de campagne établis au niveau des subdivisions administratives par le service des statistiques agricoles, se décident les politiques commerciales de l'OFNACER qui devra acheter des céréales à un prix officiel fixé par campagne, dans les zones de grande production pour revendre dans les zones à faible production à un prix officiel également fixé par le Gouvernement. L'enveloppe budgétaire allouée à l'OFNACER pour cette opération qui détermine son niveau d'engagement sur le marché est fixée par le Gouvernement en accord avec les donateurs qui soutiennent l'Office.

Lorsque le déficit au niveau national le commande, des fonds sont dégagés pour des importations commerciales de céréales sèches.

Le CNLES constitue un deuxième pôle de décision en rapport avec l'aide d'urgence. Au vue des résultats des bilans par subdivision administrative, et des informations qualitatives fournies par le Système d'Alerte Précoce, le CNLES élabore un document de requête adressé aux donateurs. Ce document de requête n'a pas toujours un caractère national, puisque le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage qui n'est pas directement associé à son élaboration en conteste quelquefois la teneur. Sur la base de ce document, des statistiques agricoles et d'informations ad-hoc de terrain, les donateurs déclarent leur intention d'accorder ou non une aide d'urgence pour la distribution gratuite et/ou la vente à prix sociaux.

L'origine, la nature et les quantités sont en définitive déterminées par chaque donateur en rapport avec son siège. Par des contacts bilatéraux, les donateurs s'informent mutuellement de leur engagement respectif.

4.2. CAP-VERT

4.2.1. Rôle des intervenants dans l'octroi et la gestion de l'aide alimentaire

Les Structures Nationales

Le Ministère de la Coopération du Cap-Vert parraine les activités de recherche et de gestion de l'aide alimentaire. Le Service de l'aide alimentaire de ce Ministère détermine les besoins par nature de produits et élabore un plan de livraison.

L'EMPA (Entreprise d'Importations) a le monopole de l'importation de céréales et gère les stocks d'aide alimentaire.

Les Donateurs et leurs structures d'exécution

Le Cap-Vert étant un pays à déficit structurel prononcé et dont les populations ont toutefois un revenu monétaire conséquent du fait des transferts privés en provenance de l'extérieur, l'aide alimentaire la plus pratiquée par les donateurs est l'aide structurelle.

Le pays en a reçu environ 50.000 tonnes (maïs, riz, blé) par an entre 1987/88 et 1989/90 pour une consommation totale annuelle d'environ 80.000 tonnes.

Plusieurs pays et institutions concourent à la réalisation du programme d'aide. Il s'agit de la CEE, des USA, de la RFA, de la France, de la Belgique, de la Suisse, de l'Espagne, du Japon, de l'Italie, du Portugal (lait, beurre) de la Hollande (haricot, lait), de l'Argentine et de l'Autriche.

Cette aide est généralement destinée à la vente pour la constitution d'un fonds de contrepartie pour le financement d'actions de développement.

4.2.2. Le système d'information

Le dispositif national

Le système d'information comprend essentiellement comme structure le GEP du Ministère du Développement Rural et de la Pêche.

Le GEP (Cabinet des Etudes et de la Planification du MDRP) par l'entremise de la Division des statistiques agricoles fait des prévisions de récoltes céréalières en Octobre et des estimations définitives de production agricole un trimestre après les récoltes.

Le GEP établit et publie les bilans céréalières prévisionnels.

La DGFA (la Direction de l'Agriculture) informe sur les prix des principaux produits alimentaires sur les marchés ruraux et urbains et fait le suivi de la campagne agricole.

L'Assistance Extérieure

* Le dispositif national bénéficie d'un appui technique de la FAO dans le domaine du recensement agricole et de l'information d'alerte.

* La Hollande donne un appui financier à l'enquête agricole.

* Le projet Diagnostic Permanent donne une assistance financière, matérielle et technique au dispositif national à travers la Composante Nationale de ce projet.

4.2.3. Les procédures de prise de décision

Les besoins en aides alimentaires établis par le Ministère du Plan et de la Coopération assortis éventuellement d'un souhait de réajustement des programmes pluriannuels sont soumis aux donateurs.

Les demandes de réajustements font l'objet d'accord de principe et non d'engagement fermes de la part des donateurs qui ont besoin d'un temps relativement long pour apporter une modification à leur programme.

Les USA cependant mettent en application leur volet "aide d'urgence" lorsqu'ils jugent que les circonstances le demandent.

4.3. GAMBIE

4.3.1. Rôle des intervenants dans l'octroi et la gestion de l'aide alimentaire

La Gambie constitue un cas atypique parmi les pays du Sahel en matière d'aide alimentaire.

Il n'existe pas de structure nationale chargée de la gestion de l'aide alimentaire. Il n'existe pas non plus d'instruments de concertation, ni entre Gouvernement et Donateurs, ni entre Donateurs. Hormis le PAM, les aides alimentaires des donateurs sont très faibles. Ceci expliquerait peut-être le manque d'encadrement.

4.3.2. Le Système d'information

Le Dispositif national

Il existe néanmoins un système d'information permettant le suivi de la situation alimentaire. Ce système comprend :

- le suivi agrométéorologique de la campagne
- l'enquête agricole pour la prévision et l'estimation de la production agricole
- l'enquête sur les stocks paysans
- le suivi des marchés céréaliers
- le suivi des marchés à bétail
- le suivi des importations officielles.

Le D.C.P. (Department of Planning) gère presque exclusivement ce système. Les résultats de l'enquête agricole sont utilisés, dans l'optique de l'aide alimentaire principalement pour l'établissement des bilans céréaliers prévisionnels et des bilans ex-post.

Les prix sur les marchés céréaliers sont diffusés sous forme de rapport en direction des services administratifs et des représentations des organismes bilatéraux et multilatéraux.

Il n'existe pas une structure nationale de synthèse en vue de l'élaboration des instruments de prise de décision pour les politiques alimentaires à court et moyen termes.

L'Assistance Extérieure

* Le Projet Diagnostic Permanent donne un appui technique, matériel et financier à la Composante Nationale dont le chef de file est le D.O.P.

* L'USAID accorde une assistance technique au D.O.P.

4.4. GUINEE-BISSAU

4.4.1. Rôle des intervenants dans l'octroi et la gestion de l'aide alimentaire

Les Structures Nationales

* Il existe, au sein du Ministère de l'Economie et des Finances, la Division de Coordination des Aides et le Bureau pour la Sécurité Alimentaire (BPSA).

Le BPSA, en rapport avec la Division de Coordination des Aides, détermine les besoins en aides alimentaires et formule les requêtes.

* Le Ministère de la Coopération soumet ces requêtes aux représentations à Bissau des pays et organismes donateurs.

Les Donateurs

* La CCE accorde essentiellement du riz destiné à être vendu, et les recettes de la vente alimentent le Fonds National de Développement (F.N.D.).

* L'USAID a accordé en 1979/1980 de l'aide d'urgence aux réfugiés ayant donné lieu à des distributions gratuites de riz et d'huile. Il a également accordé de l'aide alimentaire destinée à la vente et les recettes ont été versées dans le F.N.D. pour financer des réformes dans l'économie rurale. Ces interventions ont été ponctuelles.

De façon régulière, l'USAID accorde de l'aide alimentaire à travers le PAM et les ONG (AFRICARE principalement) pour réaliser de petits projets de développement par des actions de "travail contre vivres" ou le financement direct par l'ONG, à l'aide des recettes des ventes de l'aide accordée.

* La Coopération Française accorde annuellement par l'entremise du Comité de l'Aide Alimentaire Française une aide en farine de blé. Cette aide est vendue pour alimenter le F.N.D.

* Le PAM intervient dans le cadre :

- de la réhabilitation nutritionnelle
- des cantines scolaires
- de la réalisation de petits projets de développement rural par la méthode du "travail contre vivres".

4.4.2. Le Système d'information

Le Dispositif National

Le système d'information pour l'évaluation de la situation alimentaire comprend en terme d'opération de collecte de données, le dispositif de l'enquête agricole qui vise le suivi de la campagne agro-pastorale, la prévision des récoltes de céréales courant Octobre, l'estimation des récoltes et l'évaluation des stocks paysans.

Une enquête sur la consommation en milieu urbain est en préparation.

* Au plan institutionnel, le GAPLA, le BPSA, la Direction de la Statistique, la Direction de l'Elevage, forment une structure de concertation (Composante Nationale DIAPER) pour le recueil, l'analyse et la diffusion de l'information sur la situation alimentaire. Dans les faits, le GAPLA reste la seule structure effectivement active dans ce domaine, elle gère l'ensemble du dispositif national avec plus ou moins de succès.

Assistance Extérieure

- * Appui du Projet Diagnostic Permanent à la Composante nationale.
- * Assistance Hollandaise au GAPLA dans le cadre de la formation en statistique
- * Assistance technique de la FAO pour le recensement agricole et appui à la formation de longue durée.
- * La Banque Mondiale apporte un soutien institutionnel au GAPLA.

4.5. MALI

4.5.1. Les intervenants et leurs rôles dans l'octroi et la gestion de l'aide alimentaire

Les Structures Nationales

* Le CNAUR (Comité National d'Actions d'Urgence et de Réhabilitation des zones à risques) est un comité inter-ministériel placé sous l'autorité du Ministre de l'Administration Territoriale et du Développement à la Base (MATB). C'est la structure nationale responsable de

l'élaboration et du suivi des programmes d'aides alimentaires d'urgence et des programmes de réhabilitation des populations sinistrées. Le CNAUR formule les besoins en aide d'urgence et supervise la distribution de l'aide alimentaire gratuite. Il est doté d'un secrétariat permanent ainsi que de comités "ad-hoc" régionaux et sub-régionaux.

* Le C.O.C. (Comité d'Orientation et de Coordination) est l'instance nationale chargée de la mise en application des politiques céréalières du Gouvernement.

* L'OPAM (Office des Produits Agricoles du Mali) est chargé de :

- gérer le stock national de sécurité
- gérer le stock opérationnel du CNAUR
- approvisionner les zones déficitaires.

Il est lié au Gouvernement par un contrat-plan.

Les Donateurs et leurs structures d'exécution

* Les donateurs du PRMC (voir ci-après) sont organisés en comité de gestion. Ce comité est l'instance de concertation et de décision des donateurs.

* La GTZ (RFA) appuie l'OPAM dans la constitution et la gestion du Stock National de Sécurité. Elle donne un appui à la gestion de l'OPAM.

* Le PAM exécute un programme pluriannuel de "Travail contre Vivres" dans le cadre de projets de développement.

* Les ONG (OXFAM, Secours Catholique Malien, MSF-Belgique, SCF, etc...) exécutent les programmes de distribution gratuite (distributions capillaires) et réalisent des projets "Travail contre Vivres".

Les Structures Paritaires

* Le PMRC (Programme de Restructuration du Marché Céréalière) est un instrument de politique céréalière visant à réorganiser la commercialisation des céréales, à promouvoir leur production en vue d'assurer une meilleure adéquation de l'offre et de la demande.

Pour permettre au gouvernement de mener cette politique, le groupe des donateurs comprenant la CCE, le PAM, la Belgique, le Canada, la France, les Pays-Bas, la RFA, les USA, s'engage à fournir au Mali sur un programme pluriannuel une quantité indicative de céréales dont la vente alimente le fonds commun du PRMC. Une partie de ces aides selon les circonstances peut se faire sous forme financière en substitution aux importations non commerciales de céréales.

En contrepartie, le Gouvernement doit se conformer à la ligne politique définie en commun.

4.5.2. Le système d'information

Le Dispositif National

Il existe un dispositif général très structuré pour le suivi de la situation alimentaire. Il s'agit de la cellule d'évaluation et de prévision placée sous la responsabilité du GNAUR. Cette cellule est organisée en 6 groupes techniques de travail chargés du suivi de la collecte, de l'analyse des données dans différents domaines d'intérêt.

* Le Groupe "Production et Consommation" est chargé de la prévision des récoltes céréalières, de l'estimation finale de la production céréalière, de l'évaluation qualitative des récoltes, de l'établissement du bilan céréalier prévisionnel.

* Le Groupe "Logistique et Stock" fait l'état des moyens de transport et de communication, évalue les capacités de stockage et les stocks officiels de céréales.

* Le Groupe "Santé et Nutrition" suit l'état nutritionnel et sanitaire des populations vulnérables et signale les foyers d'épidémie de maladies contagieuses.

* Le Groupe "SAP" est chargé du suivi des zones à risque. Il identifie les populations en crise et évalue les besoins en aide d'urgence.

* Le Groupe "Elevage" suit l'état des pâturages, apprécie l'état sanitaire des troupeaux, évalue les besoins d'urgence en aliment bétail.

* Le Groupe "Populations Déplacées" recense les populations déplacées et propose des programmes de réhabilitation.

Le SAP produit un rapport mensuel. Les autres groupes produisent leur rapport annuel en Novembre.

La synthèse des rapports des groupes est faite au niveau de la cellule qui produit le rapport général sur "La Situation Alimentaire des Populations et Perspectives" diffusé en direction des décideurs nationaux et des donateurs.

* Le suivi de la campagne est assuré par le GTP dont les membres font partie des groupes cités.

* De façon complémentaire se fait le suivi des prix des céréales sur les marchés ruraux et urbains par le SIM qui en fait la diffusion hebdomadaire par la presse écrite et par la radio.

Ce système d'information reste toutefois fragile étant donné qu'il n'a pas un appui consolidé et du Gouvernement et des donateurs. La cellule de synthèse est ad-hoc et ne fonctionne qu'une fois par an en Novembre au moment de l'établissement du bilan de la campagne.

Assistance Extérieure

* Le Projet Diagnostic Permanent appuie les structures nationales dans le cadre de l'enquête agricole de production, de l'enquête d'évaluation des stocks paysans, de l'enquête pour l'évaluation de la consommation céréalière en milieu rural, de l'enquête sur les effectifs du cheptel, du suivi du troupeau, du suivi des marchés à bétail. Cet appui est technique, financier et matériel.

* Les ONG (MSF, OXFAM, SCF) et le projet FEWS font partie de la cellule d'évaluation.

* L'AEDS donne un appui technique au projet SAP.

* Le Programme AGHRYMET appui le GTP.

* Les donateurs à travers le PRMC financent le SAP et le SIM.

* L'USAID finance de façon ponctuelle à la demande et sur les fonds de contrepartie les moyens logistiques pour l'enquête agricole permanente.

* Le FEWS diffuse les images satellitaires.

4.5.3. Procédures de prise de décision

La quasi totalité de l'aide alimentaire en année normale est constituée par l'aide régulière accordée dans le cadre du PRMC. Chaque année le comité conjoint du PRMC fait une programmation des activités en tenant compte de la configuration de la campagne agricole. Ce programme fixe la quantité et la nature des céréales à importer au titre de l'aide structurelle. Le comité conjoint a également la possibilité de dégager des ressources pour satisfaire les besoins en aide d'urgence.

Sur la base du rapport de la cellule d'évaluation et principalement des évaluations du SAP, et après appréciation du comité technique gouvernement/donateurs, le CNAUR introduit une requête auprès des donateurs pour l'obtention de l'aide d'urgence destinée à la distribution gratuite. Les donateurs du PRMC ainsi que d'autres donateurs s'engagent à compenser les prélèvements effectués sur le stock national de sécurité à concurrence des quantités nécessaires pour l'aide d'urgence.

Quant à l'aide alimentaire du PAM, il se fait dans le cadre d'un programme pluriannuel sous forme de "Travail contre Vivres". Ce programme est décidé suite à une mission d'évaluation du siège.

4.6. MAURITANIE

4.6.1. Les intervenants et leurs rôles dans l'octroi et la gestion de l'aide alimentaire.

Les Structures Nationales

* Le Comité National d'Alerte Rapide et de Sécurité Alimentaire (CNARSA) est un organe de coordination inter-ministériel des actions d'alerte précoce et de sécurité alimentaire. Il a pour mission entre autres:

- la planification et la coordination des actions d'urgence pour faire face aux situations alimentaires critiques,

- l'établissement des bilans céréaliers et la proposition au Gouvernement des actions à entreprendre pour combler les déficits, la coordination des actions de sensibilisation de la Communauté Internationale, la constitution d'un stock national de sécurité,

- la formulation de proposition pour faciliter la commercialisation du surplus des zones excédentaires.

Le CNARSA est doté d'un comité technique comprenant les services et directions techniques nationaux et dont le rôle principal est le suivi technique des actions décidées.

* Le CSA (Commissariat à la Sécurité Alimentaire) est chargé de la mise en oeuvre des programmes de sécurité alimentaire et de la gestion de l'aide alimentaire. A ce titre, il

- évalue le déficit alimentaire

- approvisionne les marchés en céréales

- effectue des importations de céréales sèches

- constitue et gère le stock de sécurité et le stock d'aide alimentaire

- gère les fonds de contrepartie.

* La SOMIMEX (Société Mauritanienne d'Importation et d'Exportation) avait jusqu'à récemment le monopole de l'importation du riz.

Les donateurs et leurs structures d'exécution

* Le Canada, la France, l'Espagne, les USA, la RFA sont les principaux donateurs de blé destiné essentiellement à être vendu par le CSA. La France et les USA accordent du sorgho, du mil et du maïs également destinés à la vente.

* Le Japon donne du riz qui est vendu par le CSA.

* Le PAM, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'assistance aux projets de développement rural (Lutte anti-érosif, petits périmètres irrigués, infrastructures villageoises, etc.) fait du "Travail contre Vivres" (blé, mil, sorgho, maïs, huile végétale, lait, poisson et viande).

L'aide destinée à la distribution gratuite peut cependant représenter une part importante de l'aide totale (32 % pour le blé, 20 % pour le riz et 17 % pour le mil, maïs, sorgho en 1988).

* Les ONG (le Croissant Rouge Mauritanien, la Fédération Luthérienne Mondiale, Caritas) sont souvent chargées de la distribution capillaire de l'aide alimentaire gratuite, de l'organisation de la population (création de banques de céréales, établissement des rations alimentaires, etc.).

Les Structure Paritaires

* Le comité de programmation de l'aide alimentaire, est un comité Gouvernement/Donateurs qui est chargé du suivi de l'évaluation de la production agricole, de l'établissement des besoins en aides alimentaire et des besoins en importation de céréales. Il fait des propositions d'action au Gouvernement et donne des directives aux structures d'intervention.

4.6.2. Le Système d'information

Le Dispositif national

Le système d'information est axé sur le suivi de la campagne, la prévision et l'évaluation de la production céréalière, l'évaluation du niveau de vie, le suivi des marchés céréaliers.

* Le GTP (Groupe de Travail Pluridisciplinaire) fait le suivi agrométéorologique de la campagne.

* le SSA (Service des Statistiques Agricoles) fait les prévisions de récoltes céréalières et l'évaluation finale de la production végétale.

* Le CSA fait le suivi des prix sur les marchés céréaliers ruraux, étudie les flux céréaliers et apprécie le niveau des stocks des populations rurales. Il établit les bilans céréaliers.

* L'Office de la Statistique fait une enquête permanente sur les conditions de vie de la population dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel.

Ce dispositif manque d'articulation du fait de l'absence d'une instance de coordination et de synthèse efficace. Ni le Comité Technique du CNAPSA, ni le CSA ne jouent correctement ce rôle.

Assistance Extérieure

* Appui du Projet Diagnostic Permanent à la Statistique Agricole.

- * Appui de la FAO à la Statistique Agricole.
- * Appui du Programme AGRHYMET au GTP.
- * Diffusion par le FEWS d'images satellitaires interprétées
- * Financement par la Banque Mondiale de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages.

4.6.3. Procédures de prise de décision

Les éléments pour l'évaluation des besoins en aide alimentaire sont réunis par le CSA : bilan céréalier, informations en provenance de son réseau national d'agences, niveau des prix sur les marchés, niveau des stocks familiaux et des stocks officiels. Il établit et soumet à l'appréciation du comité technique du CNARSA les besoins en aide.

Une fois le volume des aides nécessaires déterminé, chaque donateur annonce de façon bilatérale sa contribution.

4.7. NIGER

4.7.1. Les intervenants et leurs rôles dans l'octroi la gestion de l'aide alimentaire

* La primature assure la coordination générale des aides ; il élabore les requêtes avec l'appui du bureau du SAP (Système d'Alerte Précoce).

* Le service des Aides aux populations rattaché à l'Etat Major de l'Armée coordonne les opérations de réception, de stockage, de transport et de distributions gratuites.

* L'OPVN (Office de Produits Vivriers du Niger) gère le stock de réserve et le stock d'aide alimentaire, réalise les opérations d'importation, d'achat local de céréales, de vente de céréales en cas de défaillance du secteur privé.

Il assure aussi la logistique en cas de distribution gratuite.

Les donateurs et leurs structures d'exécution

* L'aide alimentaire américaine au Niger garde la forme d'une assistance humanitaire bien que financée sur les fonds de stabilisation des cours du marché américain de céréales. Il s'agit de l'aide d'urgence en réponse à une requête du Gouvernement. Cette aide d'urgence est soit distribuée gratuitement soit vendue et dans ce dernier cas, les recettes sont versées dans un compte spécial utilisé pour le financement de projets de développement. Les céréales sont généralement importées.

* La CCE accorde l'aide alimentaire pour la vente ou la distribution gratuite dans les zones de crise. L'aide est accordée en blé qui est vendu sur le marché intérieur. La recette est utilisée pour restituer la quantité équivalente de céréales (mil, sorgho) prélevée sur le stock de réserve pour la distribution gratuite.

* La RFA octroie l'aide d'urgence et donne une assistance technique et financière à l'OPVN pour une meilleure gestion des stocks de réserve. La contribution de la RFA dans le domaine de l'aide d'urgence est principalement financière et destinée à l'achat de céréales locales de façon préférentielle.

* La France, pour venir en aide aux populations en crise, privilégie les achats locaux de céréales financés sur les fonds de contrepartie de l'aide accordée en blé.

* L'aide alimentaire canadienne en céréales privilégie les achats locaux. Le Canada fait venir par ailleurs d'autres produits alimentaires (huile végétale, poisson, lait).

* Le Japon répond dans la mesure du possible aux requêtes du Gouvernement par des dons en céréales (riz) importées du Sud-Est Asiatique. Le riz est destiné à la vente et les recettes mises à la disposition de l'Etat.

Les Structures Paritaires

Le Gouvernement Nigérien et certains donateurs ont co-signé récemment un accord-cadre "Etat-Donateurs" en vue d'adopter une politique d'aide alimentaire concertée. Côté donateurs, la CCE, la France et la RFA sont pour l'instant les seuls co-signataires de cet accord-cadre, les USA trouvant qu'il est incompatible dans son principe avec leur politique en matière d'aide.

Des organes de concertation sont institués par l'accord-cadre.

Il a été ainsi créé un comité des donateurs qui recherche à établir la cohérence entre les interventions des donateurs, notamment pour l'établissement de règles communes pour l'étude des requêtes, l'octroi et l'utilisation des aides alimentaires.

Il a été également institué une commission mixte Gouvernement/Donateurs pour le suivi des opérations d'aide et de sécurité alimentaire. Cette commission contrôlera les différents fonds générés par la mise en oeuvre des programmes d'aide alimentaire.

4.7.2. Le Système d'information

Le Dispositif National

Le dispositif d'information comprend :

- l'enquête agricole gérée par la Direction des Statistiques Agricoles permettant de faire les prévisions de récoltes céréalières, l'estimation des stocks paysans et l'estimation finale de la production végétale,
- le suivi de la campagne agricole par le GTP (Groupe de Travail Pluridisciplinaire),
- le suivi des marchés céréaliers permettant d'identifier les flux céréaliers et de connaître l'évolution des prix,
- le suivi des marchés à bétail,
- le SAP (Système d'Alerte Précoce) qui est davantage une structure de coordination et de synthèse des informations sur la situation alimentaire.

Ce rôle de coordination et de synthèse n'est cependant pas encore pleinement assuré. La dynamique en cours consiste à mettre en place et/ou à réactiver des groupes de travail formés autour de thèmes précis. Le travail de ces groupes s'inscrit dans un schéma national permettant à un groupe de synthèse (SAP) de s'assurer de la cohérence des diverses informations et de mettre au point des instruments plus opérationnels pour la prise de décision.

Assistance Extérieure

* Le Projet Diagnostic Permanent soutient le dispositif national à travers l'enquête agricole, le suivi des marchés céréaliers et le suivi des marchés à bétail. Il fournit un appui technique et financier (fonctionnement) au SAP.

* Le FEWS centralise et analyse les données satellitaires, certaines données du dispositif national ainsi que des informations provenant de structures non nationales de terrain (ONG principalement).

* Le PAM fait le point de la situation des engagements et des réceptions d'aides alimentaires par donateur.

* Le projet FAO d'information sur la sécurité alimentaire collationne des données à l'intention de son siège.

* Le programme AGRHYMET donne son appui au GTP.

* Le projet "Surveillance des Ressources Naturelles Renouvelables" donne son appui au dispositif national pour une transmission plus rapide de l'information agro-alimentaire.

4.7.3. Les Procédures de prise de décision

En attendant que le contrat-cadre ne devienne opérationnel, on ne peut que constater la multiplicité des centres de décision.

En fait, chaque donateur selon ses critères propres décide de la quantité et de la nature des aides à accorder au pays. La décision d'accorder de l'aide est prise d'une part en référence à la requête du Gouvernement et d'autre part après analyse des différentes données tant de sources nationales que non nationales.

* Les USA se réfèrent aux données du FEWS.

* Le Japon s'en tient à la requête du Gouvernement.

* La CEE, la France et la RFA se réfèrent principalement au dispositif national.

En l'absence de toute concertation, les quantités d'aide accordées sont davantage fonction des disponibilités ou de la disposition de chaque donateur. Le Gouvernement Nigérien présente de ce fait des requêtes successives pour pouvoir ajuster au mieux les engagements à ce qu'il considère comme étant les besoins nationaux.

4.8. SENEGAL

4.8.1. Les intervenants et leurs rôles dans l'octroi et la gestion de l'aide alimentaire

Les Structures Nationales

* Le Conseil National des Céréales a pour mission :

- l'organisation intérieure du marché des céréales locales,
- la formulation de la politique des prix,
- le suivi de la politique d'importation et d'exportation de céréales,
- la coordination des opérations de transformation des céréales locales.

* Le CSA (Commissariat à la Sécurité Alimentaire) est chargé de la gestion de l'aide alimentaire, que ce soit de l'aide programmée destinée à la vente ou à des projets (Travail contre Vivre) ou de l'aide d'urgence. Le CSA est également un instrument de régulation du marché céréalier : il achète aux producteurs les céréales au prix du marché dans les zones favorables pour les vendre aux consommateurs au prix du marché dans la zone où ce prix est jugé trop élevé ; il collecte et diffuse le niveau des prix sur les marchés urbains et ruraux.

* Le CPSP (Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix) reçoit une partie de l'aide en riz qu'il vend aux commerçants. Il a par ailleurs le monopole de l'importation commerciale de riz.

Les donateurs et leurs structures d'exécution

* Le Canada (blé), le Japon (riz), l'Italie (riz), les USA (riz), accordent de l'aide régulière dans le cadre de programmes pluriannuels. Les céréales importées au titre de cette aide sont celles dont la production nationale est nettement en deçà des besoins du pays. Les céréales sont vendues et les recettes versées dans un fonds de contrepartie de l'aide utilisée essentiellement pour le financement de projets de développement rural. Il faut noter le cas particulier de l'aide en riz des USA vendue par le C.P.S.P. et dont les recettes sont affectées au budget de l'Etat pour le financement des campagnes anti-acridiennes et le remboursement des dettes du monde rural.

* Le PAM pratique le "Travail contre Vivres" dans le cadre des projets de santé, d'éducation en matière nutritionnelle, de protection de l'environnement, de développement agricole. Il apporte également de l'aide d'urgence aux populations déplacées.

* La GTZ (RFA) assiste le CSA dans la gestion de l'aide alimentaire.

Les structures paritaires

* Le Fonds commun de contrepartie de l'aide (FCCAA) est alimenté par les recettes des ventes des céréales octroyées au titre de l'aide programmée. Chaque donateur détermine la proportion de recette qui doit être versée au Fonds commun. L'ensemble des donateurs qui y participent (Belgique, Canada, France, Italie, Japon, Pays-bas, RFA, USA) forme avec le Gouvernement une instance de décision qui recherche :

- l'amélioration de la planification, de la coordination et de la gestion de l'aide alimentaire.
- la concertation autour de la politique céréalière nationale.

* Le FCCAA est administré par une commission paritaire Gouvernement/Donateurs qui définit les axes d'intervention prioritaires pour l'utilisation des ressources financières. Il s'est doté d'un comité technique (comité des experts) qui supervise l'établissement du bilan céréalier et en apprécie la consistance.

4.8.2. Le Système d'information

Le Dispositif national

Le dispositif national pour le suivi de la situation alimentaire comprend principalement :

- l'enquête agricole gérée par la Direction de l'Agriculture et qui a un volet prévision des récoltes, un volet estimation des superficies cultivées, des rendements et de la production, un volet estimation des stocks paysans,
- le suivi agrométéorologique de la campagne effectuée par le Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP),
- le suivi des prix des céréales effectué par le CSA,
- le suivi des marchés à bétail réalisé par la Direction de l'Elevage,
- le suivi des importations et des exportations de céréales, effectué par la Direction de l'Agriculture et le CSA.

L'exploitation qui est faite des différentes données issues de ce dispositif est jugée insuffisante. Elles sont utilisées en effet pour l'établissement des bilans céréaliers, l'établissement de rapports sur l'évolution de la campagne agricole, pour la diffusion d'information sur les marchés céréaliers en direction des décideurs centraux et décentralisés. Toutefois leur mise en relation n'est pas faite de façon systématique pour permettre une meilleure identification des besoins en aide alimentaire et par type de besoin.

D'autre part certains domaines estimés importants ne sont pas couverts ou ne le sont pas assez tels que celui de la consommation et celui de l'identification des populations couurant un risque alimentaire.

La dynamique en cours (suite aux recommandations du séminaire sur la gestion de l'information pour la maîtrise de sécurité alimentaire des 14-17-18 Octobre 1989 à Dakar) cherche à mettre en place un système d'information répondant mieux aux besoins des décideurs. Ce système comprendra au plan organisationnel une cellule de synthèse permanente créée au sein du Ministère du Développement Rural et des groupes de travail formés par les services techniques nationaux des différents Départements.

La cellule de synthèse est chargée de l'élaboration des instruments de prise de décision à partir des données dont la collecte et la mise en forme sont confiées aux groupes de travail. La cellule de synthèse a par ailleurs un rôle de coordination des activités.

L'Assistance Extérieure

* AGRHYMET assiste le service de la météorologie nationale pour le suivi de la campagne.

* La FAO donne une assistance technique et matérielle à la Direction de l'Agriculture dans le cadre du suivi de la campagne.

* Le Projet Diagnostic Permanent assiste la Direction de l'Agriculture et la Direction de l'Elevage dans leurs activités de collecte et de diffusion de l'information dans les domaines de la production végétale et animale.

* La GTZ (RFA) assiste le CSA dans le suivi des marchés céréaliers.

4.8.3. Procédures de prise de décision

Le Fonds-Commun de Contrepartie qui est supposé symboliser la concertation entre donateurs d'une part et entre Gouvernement et Donateurs d'autre part n'a pas modifié sensiblement le comportement de ces derniers qui continuent chacun de leur côté à gérer leur programme d'aide comme par le passé. Ainsi, les programmes annuels ou pluriannuels sont établis et suivis de façon bilatérale.

L'aide accordée par le Japon est annuelle. Une requête est établie par le Gouvernement sur la base du bilan céréalier. L'Ambassade du Japon en fait une première analyse en tenant également compte de la situation économique générale du pays. L'approbation finale de l'octroi est du ressort du Ministère Japonais des Affaires Etrangères.

Le volume de l'aide accordée par le Canada et l'Italie est fixé par une commission mixte Sénégal/pays donateur.

L'aide accordée par les USA est faite, suite à une requête du Ministère de l'Economie et des Finances qui soumet un programme à l'USAID/Dakar. L'USAID/Washington prend la décision finale après avoir pris connaissance des informations sur la situation alimentaire du pays, collectées auprès des autorités nationales, des organismes internationaux et des ONG.

L'aide alimentaire donnée par le PAM est faite en accord avec la Banque Mondiale, le FMI et la FAO sur la base d'une liste de projets de développement rural soumis par le Gouvernement.

4.9. TCHAD

4.9.1. Les intervenants et leurs rôles dans l'octroi, la gestion de l'aide alimentaire

Les Structures Nationales

* Le CASAU (Comité d'Actions pour la Sécurité Alimentaire et l'aide d'Urgence) présidé par le MSAPS fait l'analyse de la situation alimentaire et soumet au Gouvernement des actions à entreprendre dans le cadre de l'aide alimentaire aux populations.

* Le Ministère de la Sécurité Alimentaire et des Populations Sinistrées (MSAPS) est responsable du suivi de la situation alimentaire et de la gestion de l'aide alimentaire. Il formule les besoins en aide alimentaire d'urgence et signe les conventions.

* Le Ministère des Relations Extérieures mène les négociations au niveau des représentations des donateurs.

* Le Ministère du Plan et de la Coopération coordonne les aides alimentaires de façon générale et gère l'aide alimentaire pour le développement.

* L'ONC (Office National des Céréales) est chargé de l'organisation de la commercialisation des céréales. Principalement, il propose les prix d'achat et de revente officiels, garantit la stabilité des prix au producteur et au consommateur, constitue et gère les stocks de réserve.

Les donateurs et leurs structures d'exécution

* L'USAID a signé avec le Gouvernement Tchadien une convention d'aide alimentaire. L'USAID fournit à l'ONC des céréales importées et destinées à être vendues sur le marché intérieur. La convention prévoit l'octroi de l'aide destinée au "Travail contre Vivres" et à la distribution gratuite à travers le PAM.

* Les Pays-Bas appuient l'ONC dans la reconstitution et la gestion des stocks de réserve. Les céréales importées au titre de l'aide sont vendues et le produit de la vente alimente le fonds de roulement de l'ONC et sert à la réhabilitation des structures de l'Office.

Ces fonds peuvent servir à l'achat de céréales pour reconstituer les stocks de réserves en cas de prélèvement autorisé pour l'aide d'urgence.

* La France (importation de blé), le Japon (importation de riz) et la Belgique donnent à l'ONC un appui similaire à celui des Pays-Bas.

* La CCE octroie de l'aide d'urgence à travers le PAM, fait venir du blé et du maïs dont le produit des ventes par l'ONC permet à ce dernier de faire des achats locaux de céréales destinées à l'aide d'urgence.

* Le PAM pratique le "Travail contre Vivres", approvisionne les cantines scolaires et fait des distributions gratuites.

* Le PNUD, le CARE-Tchad (USAID) donnent un appui à la logistique de transport.

* La FAO donne un appui à la gestion des transitaires.

4.9.2. Le Système d'information

Le Dispositif National

Il s'articule autour des opérations suivantes :

- le suivi agro-météorologique de la campagne,
- l'enquête agricole de prévision et d'estimation de la production et d'évaluation des stocks des paysans,
- le suivi du marché à bétail,
- le suivi de la situation alimentaire des populations dans la zone sahélienne (SAP).
- l'établissement des bilans céréaliers, l'analyse de la situation alimentaire et la détermination des besoins en aide alimentaire par le CASAU.

Ce dispositif permet d'avoir des prévisions de récolte dès Octobre, de faire l'estimation de la production céréalière en fin de campagne agricole. Ces éléments concourent à l'établissement des bilans céréaliers. Le dispositif permet également d'identifier les populations qui connaissent ou risquent de connaître des crises alimentaires.

Il faut toutefois souligner que les données sur la production et les données sur le commerce extérieur de céréales sont insuffisantes.

L'Assistance Extérieure

* Le programme AGRHYMET, le projet Diagnostic Permanent ainsi que le FEWS assistent le Groupe Pluridisciplinaire (GTP) dans le suivi de la campagne.

* Le projet Diagnostic Permanent appuie l'enquête agricole et le suivi des marchés à bétail.

* Le PAM établit les statistiques des stocks d'aide alimentaire et les statistiques sur les distributions gratuites.

* Le FEWS fait l'analyse des données du GTP, les données satellitaires, les données sur la situation alimentaire et publie un bulletin mensuel.

* L'AEDES (Association Européenne pour le Développement et la Santé) vient en assistance technique au projet SAP.

4.9.3. Les procédures de prise de décision

L'analyse de la situation est faite par le CASAU. Suite à cette analyse, le Gouvernement fait une déclaration à l'attention des représentations à N'Djaména des pays amis et des organismes donateurs.

Les donateurs sont approchés par le Ministère des Relations Extérieures pour recueillir les promesses d'aide et mener d'éventuelles négociations.

Les donateurs s'engagent à partir de l'interprétation qu'ils font de la situation présentée par le Gouvernement ; il n'existe pas un cadre formel de concertation entre eux.

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500